

FICHE D'INSCRIPTION AUX ECOLES PUBLIQUES DE MONTELIER

Cette fiche d'inscription doit être remplie si votre enfant fait son entrée en petite section de maternelle, au CP ou s'il est nouvel arrivant sur la commune.

Après acceptation de l'inscription par le Maire, elle sera adressée par le service scolaire à la directrice de la ou des école(s) concernée(s), sous réserve d'habiter la commune au 2 septembre 2021.

A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES

TUTEUR LEGAL : Parents :

AUTRE :
(lien de parenté avec l'(es) enfant(s))

PERE

NOM :
Prénom :
Adresse complète :
.....
.....
Tel :
Mail :

MERE

NOM DE JEUNE FILLE :
NOM MARITAL :
Prénom :
Adresse complète :
.....
.....
Tel :
Mail :

INSCRIPTION DEMANDEE A PARTIR DU :

ENFANTS :

*Cadres réservés
au secrétariat*

NOM	PRENOM	Date de naissance	Lieu de naissance	Département de naissance	Sexe	Classe	Mat Charpak	Prim Mel	Fauco
					<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
					<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				
					<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F				

Je soussigné(e)atteste avoir autorité parentale sur l'enfant
..... et ne pas agir en désaccord avec toute autre personne ayant autorité parentale sur cet enfant.

Montélier, le Signature :

A fournir à l'appui de l'inscription :

- | | |
|--|---------------|
| <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (pages parents et enfants) | Visa du Maire |
| <input type="checkbox"/> Copie du carnet de santé (pages vaccinations) | |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 3 mois | M. VALLON |
| <input type="checkbox"/> Certificat de radiation le cas échéant | |

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à connaître les effectifs des écoles publiques communales et leur évolution. Les destinataires des données sont les services périscolaires de la commune de Montélier et la directrice de l'école d'accueil de l'enfant.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'accueil de la Mairie.